

Habitat 2330**Pelouses à corynéphore
des sables continentaux****Description de l'habitat**

Les pelouses à corynéphore sont des formations végétales ouvertes (le sol est partiellement visible) qui se développent sur des substrats sableux plus ou moins mobiles, très secs, pauvres et acides. Ces formations sont naturellement présentes dans les systèmes dunaires arrière-littoraux et sur les alluvions sableuses des grandes rivières. Leur existence est liée à la mobilisation du sable sous l'effet du vent. En Wallonie, cet habitat se rencontre au sein d'anciennes sablières, sur des talus de route ou encore dans les landes sèches psammophiles (développées sur un substrat sableux). La mobilisation du substrat y est le plus souvent liée à l'activité humaine (piétinement, passage d'engins) ou animale (surpâturage des lapins).

Les pelouses à corynéphore peuvent se présenter sous différents faciès liés à la stabilisation du substrat. Le faciès pionnier suit généralement un remaniement du sol durant lequel le sable est mis à nu. Il se caractérise par une végétation très ouverte composée de touffes isolées du corynéphore ou de la laïche des sables, éventuellement accompagnés de petites espèces annuelles. Le faciès de stabilisation est caractérisé par l'apparition de lichens et de bryophytes qui fixent le sable et l'enrichissent en matière organique. En l'absence de perturbation, ces pelouses évoluent vers des pelouses fermées à graminées (pelouses à agrostis) ou vers la lande sèche à bruyère commune. Elles peuvent localement être envahies par la calamagrostis commune. Dans certaines situations, le genêt à balai peut initier leur boisement.

Espèces végétales typiques

Les espèces les plus typiques de ces pelouses sont le corynéphore et la laïche des sables. Elles sont accompagnées de l'agrostis des sables, de la téesdalie nudicaule, de la jasione des montagnes, du pied-d'oiseau délicat, de la cotonnière naine, du myosotis versicolore, de la canche caryophyllée, de la canche printanière. De nombreuses espèces de bryophytes et de lichens, notamment des genres *Cetraria* et *Cladonia*, caractérisent également ces pelouses.

Répartition et statut

Les pelouses à corynéphore sont très rares en Wallonie et ne peuvent être observées qu'en Brabant, là où affleurent les sables tertiaires, au nord du bassin de la Haine (Campine hennuyère) et en Lorraine, principa-



© J. Taymans

lement dans le Camp militaire de Lagland. En dehors de ce dernier, les pelouses sont souvent fragmentaires et leur cortège floristique appauvri. Dans le bassin de la Haine, le corynéphore a disparu et seule subsiste la laïche des sables.

Intérêt écologique

Les pelouses à corynéphore hébergent une flore et une faune très spécialisées, adaptées à un substrat mobile, sec et chaud. Ainsi, de nombreuses espèces d'abeilles solitaires y trouvent leurs sites de nidification. Les cicindèles, de puissants insectes carnassiers, affectionnent également ces milieux. Ce sont également des habitats importants pour le lézard des souches.

Menaces

Les pelouses à corynéphore qui subsistent en Région wallonne sont menacées directement de destruction suite à l'urbanisation, la construction d'infrastructures, la reprise d'exploitation du sable, etc. Elles sont également menacées par l'eutrophisation diffuse (dépôts de matériaux organiques, déchets verts, surfréquentation) mais aussi par l'interruption des processus d'érosion. En l'absence de cette dernière, les pelouses se stabilisent et leur composition floristique se modifie. Les espèces pionnières spécialisées s'effacent en faveur d'espèces plus compétitives et, à terme, le milieu se reboise et disparaît.

Objectifs de gestion

Outre la protection et le maintien de toutes les pelouses existantes, la gestion doit veiller en priorité au



Corynéphore.

maintien des processus qui empêchent la stabilisation du substrat et la colonisation par les espèces ligneuses (bruyères, genêts). Lorsque cela est possible, il faut privilégier le maintien ou la restauration de grandes zones ouvertes (> 5 ha) favorisant l'érosion éolienne.

Mesures

En dehors du camp militaire de Lagland où leur maintien est compatible avec les activités militaires, les pelouses à corynéphore qui subsistent en Région wallonne nécessitent une restauration.

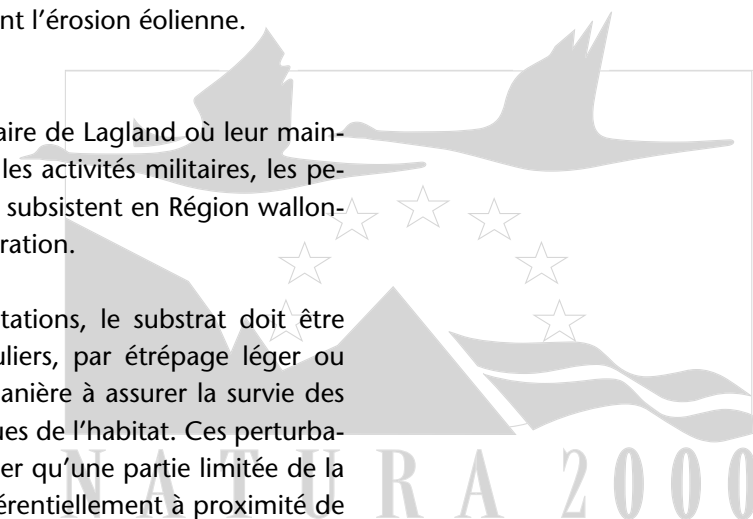
Dans le cas de petites stations, le substrat doit être rajeuni à intervalles réguliers, par étrépage léger ou griffage superficiel, de manière à assurer la survie des espèces pionnières typiques de l'habitat. Ces perturbations ne devront concerner qu'une partie limitée de la surface et se réaliser préférentiellement à proximité de populations des espèces à protéger. Sur des superficies importantes ou lorsque l'habitat est inclus dans un complexe d'habitats à potentialité pastorale, une gestion par pâturage très extensif peut s'envisager.

La reconstitution de pelouses devrait être envisagée là où les conditions de milieu sont favorables, notamment dans les anciennes sablières.

Particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain, une surveillance des espèces exotiques (sénéçon sud-africain, robinier faux-acacia, sumac de Virginie, arbre à papillons...) est nécessaire. Il faut éviter à tout prix l'installation de populations de ces espèces invasives dans ou à proximité de l'habitat.

Enfin, tout apport externe de nutriments doit être proscrit pour éviter l'apparition de plantes plus compétiti-

ves (espèces nitrophiles). On empêchera donc le déversement de déchets verts à proximité de l'habitat et, lorsque cela est nécessaire, on veillera à l'établissement de zones tampons limitant les ruissellements d'engrais depuis les zones cultivées adjacentes. La limitation de la fréquentation du public pourra éventuellement être envisagée.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

